

DEPARTEMENT
DU DOUBS

ARRONDISSEMENT
DE
BESANCON

COMMUNE
DE
PLACEY

NOTA – Le maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le **13/02/2015**

que la convocation du Conseil avait été faite le **06/02/2015**

et que le nombre des membres en exercice est de : **10**

Exécution des articles L. 2121-10, L. 2121-17, L. 2121-25 du code général des collectivités territoriales.

Le Maire

Commune de : **PLACEY**

N° code postal : **25170**

EXTRAIT

du registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du **12 février 2015**

L'an deux mil quinze

Le **douze février** à 20 heures

Le Conseil Municipal s'est réuni, en séance publique, au lieu habituel de ses séances après convocation légale sous la présidence de **M. Frédéric REIGNNEY**, Maire de la commune.

Etaient présents : **GENDREAU Dominique, SAIPREY Christian, DROUHARD Roland, PERRUCHE Sylvain, TOITOT Salomé, PERNIN Gérard, COQUARD Cédric**

Etaient absents : **MULIN Cyril, FREZARD Denis**

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil Municipal **M. Dominique GENDREAU** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Objet : REMBOURSEMENT DE FRAIS POSTAUX A M. SAIPREY CHRISTIAN

Exposé des motifs :

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que M. Christian SAIPREY a envoyé en recommandé les courriers envoyés aux différents bureaux d'étude dans le cadre de la consultation sur l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme pour un montant de 81.84 €.

Après en avoir délibéré, cette décision est adoptée à **l'unanimité (9 voix pour)** par le Conseil Municipal. Le Maire est autorisé à émettre un mandat de 81.84 € à l'encontre de M. SAIPREY Christian.

Fait et délibéré en séance le jour, mois, an susdits.

Pour Extrait Conforme,
Le Maire
Frédéric REIGNNEY



